

**DETERMINANTS DE LA COMMUNICATION
SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE DES
ENTREPRISES FRANCAISES**

Amel Ben Rhouma, Denis Cormier

► **To cite this version:**

Amel Ben Rhouma, Denis Cormier. DETERMINANTS DE LA COMMUNICATION SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE DES ENTREPRISES FRANCAISES. "COMPTABILITE ET ENVIRONNEMENT ", May 2007, France. pp.CD-Rom, 2007. <halshs-00543105>

HAL Id: halshs-00543105

<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00543105>

Submitted on 5 Dec 2010

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

DETERMINANTS DE LA COMMUNICATION SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE DES ENTREPRISES FRANCAISES

Amel BEN RHOUMA

ATER à l'IUT de Nice
Doctorante à l'IAE de Nice
Chercheuse au CRIFP
IAE de Nice
amelnice2003@yahoo.fr

Denis CORMIER

Professeur,
titulaire de la Chaire d'information financière
et organisationnelle
UQAM
cormier.denis@uqam.ca

Résumé

Dans cette communication, nous nous proposons d'étudier les déterminants de la communication de l'information sociale et environnementale. L'outil d'analyse de cette divulgation est une grille de codage similaire à celle de Wiseman (1982) et Cormier et Magnan (1999 et 2003) adaptée au contexte légal et réglementaire français. Les résultats montrent qu'il y a une progression dans le niveau et la qualité de divulgation sociétale des entreprises françaises et que les paramètres de direction et de contrôle ont un impact sur le niveau et la qualité de cette divulgation

Mots-clés

Divulgation sociale, divulgation environnementale, coûts de l'information, gouvernance

Abstract

The purpose of this study is to identify determinants of corporate environmental and social reporting using a coding instrument on a way that is similar to Wiseman (1982) and Cormier and Magnan (1999 and 2003). Results show that French firms are increasing the extent of their social and environmental reporting in their annual report. Governance and monitoring issues are associated with corporate social and environmental disclosure.

Keys words:

Environmental disclosure, social disclosure, information costs, corporate governance

DETERMINANTS DE LA COMMUNICATION SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE DES ENTREPRISES FRANCAISES

1. INTRODUCTION

L'objet de cette communication est double : présenter l'évolution de l'étendu et de la qualité de la communication environnementale et sociale des entreprises françaises cotées d'une part et étudier les déterminants de cette communication d'autre part. Pour cela, on se base sur le cadre conceptuel coûts et bénéfices de l'information communiquée ainsi que le cadre de gouvernance des entreprises qui communiquent.

Les résultats présentés concernent les sociétés non financières cotées au SBF 120 observées sur trois années : 2001, 2002 et 2003.

Ce thème nous est apparu intéressant pour deux raisons. Il faut remarquer tout d'abord que l'on assiste à un développement significatif de l'information produite par les sociétés cotées à destination des actionnaires et des tiers. À côté de la communication financière, les entreprises divulguent de l'information non financière : sociale et environnementale (Blacconière et Patten, 1994, Cormier et Magnan, 2002). Il nous est donc apparu intéressant d'étudier le contenu de l'information environnementale et sociale – nous désignons cette information sous l'appellation : divulgation sociétale - émise par les entreprises cotées. Cette étude s'intéresse à la période 2001-2003. Notre outil de mesure de la divulgation sociétale est une grille de codage similaire à celle de Wiseman (1982) et Cormier et Magnan (1999 et 2003). Nous avons également réadapté cette grille au contexte français de la divulgation sociétale des années 2000. Celui-ci se caractérise notamment par la promulgation en 2001 de la loi sur les Nouvelles Régulations Economiques (NRE). À ce titre, le nouvel article L 225 – 102 – 1 du Code de Commerce impose aux sociétés cotées de mentionner dans leurs rapports annuels des informations sur la manière dont la société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité. La nature des informations qui doivent figurer pour la première fois dans les rapports annuels se rapportant à l'exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2002 a été précisée par un décret du 20 février 2002 complété par un arrêté du 30 avril 2002.

Il nous a semblé nécessaire d'aller au-delà du simple examen de l'évolution des pratiques en matière de communication sociétale pour tenter d'étudier les déterminants de cette

divulgarion. Plusieurs études empiriques montrent la complémentarité entre la transparence en matière de communication de la performance organisationnelle et les contraintes des marchés financiers (coûts et bénéfices de l'information), les mécanismes de gouvernance émanant du conseil d'administration et le degré d'exposition de la firme aux médias (Cormier et al. 2006). Voilà qui nous a conduit à analyser l'influence des contraintes des marchés financiers et de la structure de gouvernance sur la divulgation sociétale des entreprises françaises, telle qu'elle est mesurée par notre grille de codage.

Notre travail est organisé de la manière suivante : nous définissons la divulgation sociétale et nous présentons le cadre théorique retenu pour son analyse. Ce développement nous permet de poser les hypothèses testées (2). Le développement suivant est consacré à la présentation de l'échantillon et de la méthodologie retenue (3). Les résultats du travail statistique sont ensuite présentés (4). Enfin, nous concluons (5).

2. DEFINITION ET CADRE THEORIQUE DE LA DIVULGATION SOCIETALE

2.1. Définition de la divulgation sociétale

La divulgation sociétale (*reporting* sociétal), objet d'étude de cette recherche, consiste en une diffusion d'information environnementale et sociale produite par les entreprises à destination des tiers simultanément où indépendamment de la reddition financière.

L'origine du *reporting* sociétal remonte au début des années 1960 où plusieurs concepts différents ont été développés sous la rubrique de «comptabilité sociétale des sociétés» et «audit social des sociétés», au début aux Etats Unis et Royaume-Uni, puis en Allemagne et aux autres pays européens (Berthoin 2002, p.25).

Durant cette période, la recherche sur ce nouveau champs de la comptabilité a connu un intérêt important qui s'est vu délaissé au milieu des années 1980. Mais dans les années 1990, il est apparue une forme spécialisée de «comptabilité sociétale» dite : comptabilité environnementale. Cette apparition est due à la forte médiatisation des menaces écologiques liées à l'impact des activités humaines (Teller 2001, p.86)

Cormier et al définissent la divulgation environnementale de l'entreprise comme l'ensemble des informations qui sont reliées aux activités de gestion et de performance passées, courantes et futures de la firme. Elle comprend aussi l'information sur les implications financières passées, courantes et futures résultant des décisions et des actions de la gestion environnementale.

Ces éléments d'informations peuvent prendre plusieurs formes : des états qualitatifs, des faits et actions quantitatives, des chiffres et des notes aux états financiers, etc.

La divulgation environnementale a donc pour objectif d'exposer les liens entre l'activité de l'entreprise et l'environnement, et aux actions de l'entreprise en faveur de la protection et de la remise en état de l'environnement.

En France, la loi n°76-663 du 19 juillet 1976, relative aux installations classées pour la protection de l'environnement, soumet à autorisation préfectorale diverses activités qui présentent des dangers ou des inconvénients pour la protection de la nature et de l'environnement, et prévoit aussi bien des taxes que des sanctions pénales ou encore la mise en demeure de satisfaire à certaines conditions d'exploitation.

2.2. Le cadre théorique de la divulgation sociétale

2.2.1. coûts et bénéfices de l'information

Watts et Zimmerman (1978) ont remarqué dans leur étude que de nombreuses entreprises dépassent leurs obligations de publication en divulguant des informations non requises par la loi ou les normes en vigueur. Cette divulgation est coûteuse. Elle est coûteuse en termes de temps passé à collecter et à établir l'information à publier. Elle peut aussi être coûteuse de manière indirecte en attirant l'attention des partenaires sur des risques susceptibles d'engendrer des dépenses. En effet, selon Cormier et Magnan (1999 et 2003), une firme très visible sur le plan politique (qui est la cible des groupes de pression (Greenpeace) ou qui déclare des bénéfices supérieurs à la moyenne doit s'attendre à assumer des coûts exclusifs. En conséquence, l'entreprise peut choisir une stratégie visant à réduire l'information afin d'abaisser son risque d'engager ces coûts exclusifs.

Ainsi, quand ils doivent choisir d'adopter une stratégie de *reporting*, les managers doivent comparer les bénéfices d'une divulgation plus étendue aux coûts de la divulgation d'une information négative.

Il y a un consensus pour estimer que l'information extra-financière est utile pour la prise de décision des parties prenantes de la vie de l'entreprise (Blacconière et Northcut 1997, Blacconière et Patten 2000, Richardson et Welker 2001). L'accroissement de la transparence a pour objet de contribuer à diminuer les coûts d'agence. La divulgation est ainsi analysée comme un outil de dialogue entre l'entreprise et les acteurs intéressés par son existence. Ces

acteurs peuvent être les actionnaires de la firme ou encore ses banquiers, mais aussi ses partenaires au sens large et notamment ses clients. Dans cette optique, un des objectifs du choix des managers lié à la divulgation d'information additionnelle est de réduire les coûts de recherche de l'information engagés par les investisseurs et donc le coût de capital de la firme. Richardson et Welker (2001) testent la relation entre le coût de capital et la divulgation sociale et environnementale pour un échantillon de firmes canadiennes à la fin des années 1990, 1991 et 1992. Les mesures empiriques de la performance financière et sociale sont soulignées à partir de la société canadienne des comptables et de management et l'Université du Québec à Montréal. Pour chaque année de 1990 à 1992, les recherches au Canada ont analysé les rapports annuels de 700 compagnies canadiennes provenant de 9 secteurs industriels. En accord avec les premières recherches, les auteurs trouvent que la quantité et la qualité de la divulgation financière sont négativement liées au coût de capital des firmes suivies par un petit nombre d'analystes. Contrairement à leurs prévisions, ils ont trouvé une relation positive significative entre la divulgation sociale et le coût de capital. Les auteurs considèrent que certains biais dans les divulgations sociales peuvent expliquer ces résultats. Ils considèrent aussi que les divulgations sociales peuvent bénéficier à la firme à travers leurs effets sur les parties prenantes organisationnelles, plus que les investisseurs.

2.2.2. Divulgation et gouvernance

Selon Cormier et al(2006), l'analyse de l'information divulguée dans un cadre coûts et bénéfices ne permet pas de prendre explicitement en compte les différences dans les paramètres de gouvernance qui peuvent exister entre les firmes.

Le gouvernement d'entreprise traite des mécanismes par lesquels les « *stakeholders* » d'une entreprise exercent un contrôle rigoureux sur les dirigeants, dans le but de protéger leurs intérêts (Charreaux, 1996). Il s'agit de pratiques de supervision et de contrôle qui permettent d'assurer que les décisions prises par les dirigeants sont alignées avec les intérêts des investisseurs.

A l'origine, les principes de gouvernement d'entreprise n'avaient aucune valeur contraignante, chaque entreprise restant libre de les mettre.

Depuis l'année 2002, et suite à la manipulation de certains comptes de sociétés américaines, la gouvernance est devenue une thématique rattachée principalement à **la comptabilité** Trebuck(2003). Face aux révélations récentes sur les pratiques comptables plus que douteuses de certaines entreprises (*Parmalat, Enron, Worldcom*) et à la crise de confiance que cela a suscité, le législateur français a rapidement réagi.

Au delà des recommandations¹, le législateur est intervenu dans le cadre des lois NRE du 15 mai 2001 et de la sécurité financière du 1^{er} août 2003 pour assurer une meilleure gouvernance d'entreprise au travers de nouvelles obligations légales :

- * la transparence des rémunérations des dirigeants,
- * le renforcement des pouvoirs accordés aux actionnaires,
- * la participation plus importante des salariés au pouvoir de l'entreprise.

Ces évolutions de la gouvernance et du contexte dans lequel évoluent les entreprises françaises ont provoqué **des changements dans le mode de reddition** de ces dernières. On peut donc penser que la structure de gouvernance de la firme peut affecter sa divulgation (niveau et qualité).

Les trois acteurs majeurs du gouvernement des entreprises reconnus par la littérature sont : les propriétaires, les dirigeants et les auditeurs (Cormier et al. 2006, p.11). La gouvernance constitue donc l'ensemble des règles mises en place dans les sociétés afin de garantir l'équilibre des pouvoirs entre les organes de direction, de gestion et de contrôle.

Ainsi, la structure de propriété peut avoir un impact sur le niveau de divulgation. En effet, selon la théorie d'agence (M.C. Jensen et W.H. Meckling 1976 ; E. Fama et M. Jensen 1983), les coûts d'agence sont très importants dans les entreprises caractérisées par une large diffusion de capital. Ces coûts peuvent être maîtrisés par la mise en place d'un système de surveillance qui implique, entre autres, la production et la diffusion d'informations comptables financières et non financières par l'agent.

En revanche, lorsque le capital est réparti entre quelques gros actionnaires, l'intensité des conflits d'agence est faible et par conséquent, l'offre publique des informations est peu importante du fait que ces derniers possèdent l'accès interne privilégié à l'information et ont le contrôle direct de l'entreprise. Ceci amène les dirigeants des entreprises familiales ou contrôlées majoritairement par un actionnaire à être peu transparents à l'égard des performances de leurs entreprises et ne les encouragent pas à divulguer d'informations facultatives.

Lapointe (2000) affirme que la présence des investisseurs institutionnels peut avoir un effet direct sur les coûts d'agence résultant de la séparation entre propriété et contrôle, notamment

¹ Il s'agit principalement des Rapports : Viénot sur « la corporate governance » en 1995 et 1999 et du rapport Bouton 2002 consacré pour une large partie à l'amélioration des pratiques du gouvernement d'entreprise.

dans le cadre des entreprises à structure d'actionnariat diffuse. Ces investisseurs institutionnels peuvent devenir des actionnaires influents en exerçant plus de contrôle sur les activités managériales et en exigeant plus de divulgation sur les conséquences sociales et environnementales de l'activité de l'entreprise.

Outre la structure de propriété, la présence de membres indépendants au sein du conseil d'administration, est considérée comme un outil de contrôle qui peut compléter ou se substituer à d'autres mécanismes de contrôle.

Généralement, il est reconnu que les conseils sont plus efficaces dans leur mission de contrôle quand la majorité de leurs membres sont indépendants (Cormier et al, 2006, p.12).

Les résultats dans la littérature sont contradictoires sur le sens du lien entre le degré d'indépendance du conseil et l'information divulguée.

D'une part, Chen et Jaggi (2000) trouvent une relation positive entre la composition du conseil (mesurée par le pourcentage des membres indépendants) et le niveau de l'information divulguée dans les états financiers des firmes de Hong Kong. (Cormier et al, 2006, p.12)

Karamanou et Vafeas (2005) indiquent que les firmes qui ont une bonne qualité de gouvernance publient volontairement les prévisions des bénéfices établies par les analystes.

D'autre part, Eng et Mak (2003) montrent une association négative entre la présence de membres indépendants au sein des conseils d'administration des firmes de Singapour et l'étendue de la divulgation volontaire des dirigeants dans les rapports annuels. Ce résultat suggère, selon Cormier et al. (2006), une relation de substitution entre le pourcentage des membres indépendants au sein des conseils et la divulgation volontaire dans le contrôle des dirigeants. Autrement dit, en présence d'un conseil indépendant, il est moins nécessaire de communiquer que dans le cas de dépendance du conseil.

Cheng et Courtenay (2005) trouvent une relation positive entre la présence de membres indépendants au sein de conseils d'administration et le niveau de divulgation.

A l'instar de Cormier et al.(2006) dans le contexte canadien, on prévoit un effet de complémentarité entre l'indépendance du conseil et l'information divulguée. En effet, comme au Canada, les exigences réglementaires en matière de divulgation et de gouvernance se sont renforcées en France. Les rapports et les lois sur le gouvernement des entreprises encouragent à la fois l'indépendance et la divulgation (Rapports VIENOT I et II, Rapport Bouton 2002, loi NRE, Loi de sécurité financière, etc.)

3. ECHANTILLON ET METHODOLOGIE

Nous présentons dans ce développement : l'échantillon étudié, la grille d'analyse de la divulgation sociétale et enfin, les déterminants de la divulgation sociétale.

3.1. Présentation de l'échantillon

L'échantillon de base retenu dans cette étude est constitué par les entreprises françaises non financières cotées au SBF 120². Cet échantillon est censé représenter les entreprises françaises cotées concernées par l'application de l'article 116 de la loi NRE et pour lesquelles on peut accéder aux rapports annuels. Nous avons choisi d'éliminer les institutions financières (banques et assurances) compte tenu de leurs comptabilité spécifique. En effet, d'une part, afin d'obtenir un nombre suffisant d'entreprises françaises concernées par l'application de l'article 116 de la loi NRE du 15 mai 2001, il a fallu choisir un indice boursier représentatif des sociétés cotées françaises. D'autre part, un indice boursier récurrent était nécessaire afin de disposer d'une population homogène sur trois années consécutives en termes de capitalisation boursière.

L'échantillon est réparti en quatre groupes économiques (secteurs) qui sont les suivants :

- industries et ressources
- biens de consommation cycliques et non cycliques
- services cycliques et non cycliques
- technologies de l'information

Les données afférentes à la divulgation sociétale ont été extraites des rapports annuels des années 2001, 2002 et 2003. Les résultats de notre étude s'appuient sur un échantillon de 282 rapports annuels.

3.2. La grille d'analyse de la divulgation sociétale

La grille d'analyse de l'information sociétale que nous avons constituée – dont le détail figure en annexe 1 - est basée sur la grille de Wiseman (1982)³ telle qu'elle a été adaptée par Cormier et Magnan (1999 et 2003), sur l'article 116 de la loi NRE du 15 mai 2001 ainsi que

² « L'indice SBF 120 est plus diversifié par le nombre de valeurs qui le composent que l'indice CAC 40. Il est par conséquent, par nature, bien adapté à l'indexation de fonds et à la mesure de performance de la gestion en actions françaises ». L'indice est formé des valeurs de taille importante cotées en continu (A ou B), les plus activement traitées et liquides. Le classement des valeurs se fait sur 12 mois, à partir de 4 critères de liquidité : le montant des volumes échangés, le nombre de transactions et le taux de rotation, évalués en médiane quotidienne, et la fourchette, en moyenne quotidienne. De ce classement sont retenues les 150 premières valeurs, dont on exclut ensuite celles ne figurant pas parmi les 200 premières capitalisations. Au sein des environ 130 valeurs ainsi obtenues, le Conseil Scientifique choisit les 120 valeurs qui composeront finalement l'indice SBF 120. »

³ Wiseman (1982) étudie le lien entre les informations environnementales publiées dans les rapports annuels et la performance environnementale (indice CEP), en élaborant une méthode d'indexation assez semblable à celle de Buzby (1974).

son décret d'application. Cette grille permet d'évaluer de façon qualitative mais aussi quantitative la divulgation sociétale des entreprises. Elle aboutit à la construction de deux scores quantitatifs : un score environnemental et un score social. La méthode consiste d'une part, à repérer la présence d'une information et d'autre part, à noter cette information. La grille de notation est la suivante :

- ** « 0 » s'il n'y a aucune information ;
- ** « 1 » si l'information est décrite de manière générale ;
- ** « 2 » si l'information est décrite de manière précise (c'est à dire qu'elle est chiffrée mais pas détaillée ou le contraire) ;
- ** « 3 » si l'information est décrite de manière détaillée chiffrée.

3.2.1. Le score environnemental

Le score environnemental est construit à partir de 58 items classés en six catégories :

- ** facteurs économiques,
- ** lois et règlements,
- ** normes de pollution,
- ** développement durable,
- ** restauration des sites
- ** gestion environnementale.

Nous pouvons donner deux exemples de notation.

Dans son rapport annuel 2003, Air France-KLM communique sur l'item « les dépenses engagées pour prévenir les conséquences de l'activité de la société sur l'environnement » de la manière suivante : *« les dépenses destinées à prévenir les conséquences de l'activité sur l'environnement concernent notamment :*

- *le renouvellement de la flotte : CDG est le premier aéroport européen à instaurer le retrait des avions de 20%, soit pour Air France un retrait total des B747-200/300 concernées par cette mesure d'ici début 2008 ;*
- *la rénovation des stations de dégivrage sur les aéroports de Toulouse, de bordeaux et d'Orly afin d'éviter les risques de pollution accidentelle. Programmés sur 3 ans, ces travaux représentent un montant total de près de 2 millions d'euros ;*
- *la prévention des risques de pollution et la maîtrise des rejets lors des process industriels : équipements pour éviter les pollutions accidentelles dans les évacuations pluviales (0,3 millions d'euros)*

- la poursuite du déploiement du tri sélectif des déchets dans différents sites d'Air France : à Vilgénis, dans des hangars d'Air France industrie ;

- le remplacement de deux chaufferies à Vilgénis (0,8 million d'euros) »

L'information est chiffrée et détaillée, la note « 3 » est accordée.

Dans son rapport annuel 2002, Accor apporte des précisions sur l'item « utilisation et émissions de substances qui appauvrissent la couche d'ozone en tonnes d'équivalent CFC-11 » de la manière suivante « le groupe a initié le recensement de toutes ses installations réfrigérantes et l'identification des types de fluides utilisés afin de poursuivre les remplacements des CFC dans les fluides de substitution et de planifier le renouvellement des installations » (rapport annuel 2003 d'Accor, page 27). La note « 2 » est attribuée car l'information bien que détaillée n'est pas chiffrée.

3.2.2. Le score social.

Le score social est élaboré à partir de 27 items qui concernent :

** les évolutions des effectifs,

** l'organisation du travail, les rémunérations, les relations professionnelles et les accords collectifs.

** les conditions d'hygiène et de sécurité,

** la formation,

** l'emploi et l'insertion des travailleurs handicapés,

** les œuvres sociales et les conditions de recours à la sous-traitance.

** la manière dont la société prend en compte l'impact territorial de ses activités en matière de l'emploi et de développement régional.

La liste des items qui constituent la grille d'analyse permet d'indiquer si une information figurant au sein du support étudié (rapport annuel ou rapport environnemental dans notre cas), constitue ou non une information environnementale et/ou sociale et de l'affecter à la catégorie ou la sous-catégorie correspondante et de lui accorder un score ou une note.

3.3. Les déterminants de la divulgation sociétale

Dans cette étude, on se propose de tester le modèle suivant :

Niveau de la qualité de la divulgation sociétale =

$f(\text{coûts de l'information, coûts exclusifs, paramètres de gouvernance, variables de contrôle})$

Mesure des déterminants de la divulgation :

3.3.1. Coûts de l'information :

Quatre variables sont utilisées pour capter les besoins en informations des investisseurs :

- la volatilité ou le risque perçue de la firme (BETA)
- la dépendance aux marchés des capitaux (VARENDET)
- le nombre des analystes financiers suivant la firme (CONS)

Le risque ou la volatilité : BETA

L'étude de Roberts (1992) conclut que les firmes dont le niveau de risque systématique est faible divulguent davantage d'information à propos de la responsabilité sociale que les firmes dont le risque systématique est élevé. Selon l'auteur, la performance économique d'une firme devrait augmenter sa capacité à participer à des activités en matière de responsabilité sociale.

Par ailleurs, les résultats de Cormier et Magnan (1999) indiquent qu'une firme dont la performance financière est très volatile aura tendance à communiquer plus d'information environnementale, car il est fort probable que les investisseurs auront de la difficulté à juger des efforts de gestion environnementale uniquement à partir de la performance boursière ou financière. Les auteurs se sont fondés sur les résultats de l'étude de Lang et Lundhlof (1993, p.252) qui stipulent que la divulgation de l'information environnementale par les firmes dont le risque systématique est élevé permet aux investisseurs de réduire leurs coûts de recherche de l'information. Ils considèrent que le management environnemental de la firme est maintenant de plus en plus reconnu comme une clé de pilotage du risque (Standard International d'Audit). A titre d'exemple, les estimations du risque environnemental sont maintenant une part routinière des analyses du risque du crédit pratiquées par les créanciers et les établissements bancaires (étude IRCC aux Etats Unis, 1992, citée par Cormier et al. 2004).

On peut donc conclure à l'existence d'un lien entre la volatilité ou le risque et la divulgation de l'information non financière. Toutefois, étant donné que les résultats, dans la littérature sur ce lien, sont contradictoires, on ne peut pas prévoir le sens de la relation entre le risque et la qualité de la divulgation de l'information sociétale telle quelle est mesurée par notre grille de codage.

Notre mesure de la volatilité est basée sur le risque systématique Bêta qui se trouve dans la base de données DIANE.

Marchés de Capitaux :(nouveaux emprunts)(VAREND)

Les résultats de Cormier et Magnan (1999) montrent aussi qu'une firme dont les besoins en capitaux sont importants et qui, par conséquent, recourt souvent aux marchés des capitaux par

voie d'émissions publiques d'actions ou de dette, aura également tendance à communiquer plus d'information environnementale. Les investisseurs s'intéressent de plus en plus au management environnemental de la firme car toute dette environnementale potentielle peut affecter les flux de trésorerie futurs de l'entreprise.

Nous nous attendons donc à ce qu'une augmentation du niveau des emprunts soit associée à l'étendue de la divulgation de l'information sociétale telle qu'elle est évaluée par notre grille d'analyse. Une relation positive est donc attendue entre ces deux variables.

Puisqu'il est difficile d'obtenir de l'information dans les bases de données financières à propos des nouveaux financements d'une entreprise, on considère qu'une entreprise a procédé à de nouveaux emprunts importants quand le ratio dette/capitaux propres (en utilisant la valeur comptable) a augmenté de plus de 20 % d'un exercice à l'autre. (Cormier et Magnan, 2003, p.10).

Le nombre des analystes financiers suivant la firme

Cormier et Magnan (2002) étudient l'impact du *reporting* environnemental de la firme sur la valeur de ses bénéfices comptables selon deux perspectives différentes le contexte du reporting financier Nord Américain représenté par le Canada et le contexte du reporting financier Européen représenté par la France et l'Allemagne. Le niveau de la divulgation environnementale a été mesuré par une grille fort semblable à celle qui a été utilisée par Wiseman (1982). Les auteurs ont également pris en compte le niveau d'exposition des entreprises aux médias par rapport au respect de l'environnement. Les résultats de cette étude indiquent que l'impact de la communication environnementale sur la valeur de la firme dépend de son degré d'exposition aux médias. Les résultats indiquent aussi que les bénéfices comptables des firmes qui divulguent de l'information environnementale sont mieux valorisés que ceux des firmes qui ne divulguent pas un tel type d'informations, le reporting environnemental affecte les multiples évaluations des bénéfices comptables de la firme, les aspects spécifiques des bénéfices comptables affectent différemment les multiples évaluations des bénéfices comptables de la firme. Désormais, on peut penser qu'il existe une interaction entre la divulgation sociale et environnementale et la prévision des bénéfices comptables établies par les analystes financiers. Par conséquent, on peut supposer que plus le nombre des analystes qui suivent la firme est élevé, plus celle-ci communique de l'information sur les conséquences sociales et environnementales de ses activités.

3.3.2. Coûts exclusifs

La capacité de la firme à supporter des coûts exclusifs est mesurée à l'aide des deux variables suivantes :

- la performance boursière ou la rentabilité des actifs (RENT)
- l'endettement (ENDET)

performance boursière (rendement boursier)(RENT)

Il ressort des analyses de Cormier et Magnan (1999) que les firmes dont le rendement de l'actif est élevé ont tendance à divulguer plus d'information non-financière et plus précisément, environnementale. Les auteurs justifient ceci par le fait que la divulgation de l'information environnementale peut avoir comme avantage de réduire les pressions gouvernementales, syndicales ou sociales pour des travaux de nature environnementale.

Plusieurs autres études (Mills et Gardner, 1984, Cochran et Wood 1984, McGuire et al. 1998, Cormier et Magnan 1999, 2002) trouvent une association positive entre l'étendue de la divulgation sociale et environnementale de la firme et sa performance financière. (Cormier et Magnan, 2003, p.11).

Ainsi, il est à prévoir une relation positive entre l'étendu de la divulgation sociétale de la firme et sa performance boursière.

Cette performance sera mesurée par le rendement boursier annuel tel qu'il est fourni par la base de données DIANE.

l'endettement : (ENDET)

Cormier et Magnan (1999) montrent que les firmes dont le niveau d'endettement est élevé ont tendance à communiquer moins d'information environnementale. En effet, la communication d'une telle information n'aidera en rien l'entreprise, si des renégociations en termes de dette ont lieu. A titre d'exemple, une entreprise fortement endettée risquerait d'indisposer les créanciers obligataires en annonçant qu'elle prévoit investir 50 millions de dollars en équipement antipollution. (Cormier et Magnan, 2002, p.20)

Sur la base de ces analyses, on prévoit une relation négative entre l'endettement et la qualité de la divulgation sociétale.

L'endettement est mesuré par le ratio (dette à long terme)/(capitaux propres) tel qu'il est fourni par la base de données DIANE.

3.3.3. Paramètres de gouvernance

la concentration du capital (la présence d'un actionnaire principal) (FAM)

la concentration de capital est mesurée par le pourcentage de droits de vote détenu par le block familial. On s'attend à ce que les dirigeants des entreprises contrôlées majoritairement par un actionnaire communiquent moins d'informations sur les conséquences sociales et environnementales de leurs activités que les entreprises à actionnariat diffus.

L'indépendance du conseil (PRMINDCA)

Deux aspects de l'indépendance du conseil d'administration peuvent être étudiés :

- la proportion ou le pourcentage des directeurs externes
- la séparation des rôles de direction et de contrôle.

Cormier et al (2006) mesurent l'indépendance de conseil comme suit :

0 : quand la majorité des directeurs ne sont pas indépendants

1 : quand la majorité des directeurs sont indépendants

2 : quand la majorité des directeurs sont indépendants et quand la fonction de contrôle et de direction du conseil sont séparées.

Notre mesure de l'indépendance du conseil est basée sur le pourcentage de membres indépendants au sein du conseil.

Il est à prévoir une relation de complémentarité entre l'indépendance du conseil et la divulgation sociétale.

3.3.4. Les variables de contrôle

Trois variables sont introduites comme variables de contrôle dans l'analyse :

- la taille de la firme
- l'effectif de la firme
- le secteur d'activité

La taille :

Plusieurs études antérieures confirment une relation positive entre le niveau de divulgation environnementale et la taille de l'entreprise (Cormier et Magnan, 1999, 2003 ; Neu et al., 1998 ; Leuz et Verrecchia, 2000). La taille est mesurée par le logarithme naturel de l'actif. Nous anticipons donc une relation positive entre la taille de la firme et le niveau de divulgation sociétale.

L'effectif :

Les firmes ayant un nombre élevé d'employés ont tendance à être plus transparentes et par conséquent, elles communiquent plus d'informations sur les conséquences sociales et environnementales de leurs activités. Une relation positive est donc attendue entre l'effectif de la firme et le niveau de sa divulgation sociétale.

le secteur d'activité :

les études qui ont mis en relation le secteur d'activité des entreprises et leurs pratiques de diffusion d'information sociétale ont effectué une distinction entre les secteurs d'activité présentant une forte visibilité et ceux présentant une faible visibilité. Les secteurs peuvent présenter une faible ou forte visibilité d'un point de vue environnemental et / ou éthique ou vis-à-vis du grand public. Les études de Patten (1991) et de Roberts (1992) ont présenté un classement entre secteurs fortement (faiblement) exposés d'un point de vue environnemental ou éthique.

Compte tenu des variables présentées ci-dessus, on propose d'estimer les modèles de régression suivants :

$$scenv = a0 + a1beta + a2 varend + a4 rent + a5 fam + a6prmindca + a7 tail + a8 industrie + a9 temps$$

$$scsoc = b0 + b1beta + b2 varend + b4rent + b5 fam + b6 prmindca + b7 tail + b8 industrie + b9 temps$$

$$divsoc = c0 + c1beta + c2 varend + b4rent + c5 fam + c6 prmindca + c7 tail + c8 industrie + c9 temps$$

4. LES RESULTATS DU TRAVAIL STATISTIQUE

4.1. Scores de divulgation

A l'issue du codage de l'information sociétale des rapports annuels de l'échantillon d'entreprises choisies, nous avons obtenu 282 observations soit 282 scores de la divulgation sociétale.

Nous présentons ci-dessous quelques statistiques descriptives caractéristiques des scores de divulgation et de leurs composants :

Tableau 1 : statistiques descriptives de la divulgation sociétale par composante

	2001				2002				2003			
	moyenne	écart type	minimum	maximum	moyenne	écart type	minimum	maximum	moyenne	écart type	minimum	maximum
score environnemental	7,63	9,72	0	44	18,71	17,23	0	71	26,65	20,01	0	80
facteurs économiques	0,7	1,8	0	9	2,29	3,34	0	15	3,24	3,73	0	15
lois et règlements	0,2	1,01	0	7	0,99	2,27	0	15	1,6	2,7	0	15
normes de pollution	2,55	4,43	0	18	6,29	6,72	0	26	9,27	7,91	0	33
développement durable	1,34	2,64	0	14	3,8	4,08	0	14	5,3	4,67	0	22
restauration des sites	0,15	0,59	0	3	0,52	1,06	0	5	0,7	1,15	0	5
gestion environnementale	2,31	3,16	0	13	4,83	4,96	0	18	6,18	5,33	0	24
score social	14,18	8,5	0	52	26,69	15,68	3	65	33,27	16,14	6	71
évolution des effectifs	4,22	3,26	0	17	8,59	6,37	3	27	10,51	6,77	3	27
organisation du travail	5,48	3,56	0	20	9,65	4,92	0	21	12,17	4,99	3	23
hygiène et sécurité	0,82	2,04	0	17	1,59	1,33	0	3	1,95	1,27	0	3
formation	1,51	1,4	0	3	2,19	1,24	0	3	2,47	1,05	0	3
emploi et insertion	0,28	0,84	0	3	0,86	1,32	0	3	1,24	1,43	0	3
œuvres sociales	0,71	1,29	0	6	1,98	2,18	0	6	2,59	2,31	0	6
impact territorial	0,49	1,19	0	6	1,45	2,18	0	9	2,05	2,59	0	10
Divulgation sociétale	21,81	16,07	0	85	45,33	29,56	3	131	60,03	32,67	6	138

Il apparaît une tendance à la progression des scores moyens sur la période étudiée. En effet, le score total moyen de la divulgation sociétale passe de 21,81 en 2001 à 60,03 en 2003. Dans le même temps, la dispersion décrite par l'écart type augmente. Elle passe de 16,07 en 2001 à 32,67 en 2003. Les entreprises accordent donc une place croissante à la divulgation sociétale, même si dans le même temps des différences subsistent quant au contenu de cette divulgation. Cette progression est sans doute pour partie causée par la publication à la fin de l'année 2001, à l'initiative de la Commission Européenne d'un Livre Vert intitulé « promouvoir un cadre européen pour la responsabilité sociétale des entreprises » par lequel cette dernière lance le débat sur la nécessité pour les entreprises d'introduire des préoccupations sociales et environnementales dans leurs choix économiques. Le Livre Vert établit que les gouvernements membres de l'Union Européenne doivent se focaliser sur la mise en place d'une régulation propre ou d'un cadre législatif, dans le but de définir le cadre d'un développement de pratiques socialement responsables.

L'augmentation du score environnemental moyen de 7,63 en 2001 à 18,71 en 2002 et 26,65 en 2003 peut s'expliquer par la publication à l'initiative de la Commission européenne des recommandations détaillées afférentes à la reconnaissance, la mesure et la divulgation des questions environnementales (Journal officiel des Communautés européennes juin 13/2001 L 156/33-42). De plus, pour les firmes européennes en accord avec les standards internationaux de comptabilité (IASB), l'IAS N°37 intitulée « Provisions, responsabilités contingentes et actifs contingents » fournit un guide sur les provisions pour restauration des sites. La provision doit être prise selon la meilleure estimation des dettes résultantes des événements passés. IAS N°37 indique que les provisions doivent être prises selon les meilleurs coûts estimés pour les sites décontaminés dans le cas de l'absence d'une législation forçant la compagnie pour payer la restauration du site. En France, le nouvel article L-225-102-1 du code de commerce impose aux sociétés cotées de mentionner dans leur rapport annuel « *des informations sur la manière dont la société prends en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité* ». La nature de ces informations qui devront figurer pour la première fois dans le rapport annuel se rapportant à l'exercice social ouvert à compter du premier janvier 2002, a été précisée par un décret du 20 février 2002 complété par un arrêté du 30 avril 2002.

4.2. les déterminants des scores

Les régressions

Nous présentons dans le tableau qui suit les 3 régressions. Ce tableau fait apparaître pour les 3 équations : la valeur des coefficients, le R² ajusté destiné à tester la qualité de la régression, le F indiquant le caractère globalement significatif de la régression, les coefficients des trois équations et enfin le caractère statistiquement significatif des t de Student et du F de Fisher. Nous avons retenu les seuils consensuels : *** significatif au seuil de 1% ; ** significatif au seuil de 5% ; *significatif au seuil de 10%.

Tableau 2 : régressions multiples au sens des moindres carrés de la relation entre les divulgations : environnementale, sociale et sociétale et les déterminants

divulgations		DIVSOC	SCENV	SCSOC
variables explicatives	signe prévu			
Coût de l'information				
le risque		-0,111	-0,084	-0,124
Marchés de capitaux	positif	0,002	-0,071	0,081
nombre des analystes		-0,03	-0,039	-0,012
Coûts exclusifs				
Rendement boursier	positif	-0,004	-0,025	0,019
Endettement	négatif	0,028	-0,08	-0,035
Paramètres de gouvernance				
concentration de propriété	négatif	*-0,113	*-0,092	*-0,113
indépendance du conseil		***0,186	***0,214	*0,12
variables de contrôle				
Taille de la firme	positif	***0,251	***0,329	0,113
Effectif		**0,176	**0,161	**0,163
Industrie		**0,167	***0,225	0,069
AN02		***0,566	***0,479	***0,556
AN03		***0,389	***0,31	***0,407
R² ajusté		46,60%	47,70%	36%
Statistique F		12,106	12,64	8,171
valeur p		(0.000)	(0.000)	(0.000)

Le tableau 2 fournit les résultats concernant les déterminants de la divulgation sociétale. La colonne 3 montre les résultats des régressions multiples au sens des moindres carrés de la relation entre la divulgation sociétale (variable dépendante) et les variables explicatives (coûts et bénéfices de l'information, paramètres de gouvernance et variables de contrôle). Les deux colonnes qui suivent fournissent les résultats pour les déterminants des deux scores constituant la divulgation sociétale : score environnemental et score social.

Globalement, les résultats montrent que les paramètres de gouvernance ont un impact sur la divulgation sociétale ainsi que ses deux scores constitutifs.

Ainsi, l'indépendance du conseil d'administration est positivement corrélée avec la divulgation sociétale (0,186; $p < 0.001$), avec le score environnemental (0,214; $p < 0.001$) et avec le score social (0,12; $p < 0,100$). En revanche, une relation négative est trouvée entre la concentration de propriété et la divulgation sociétale des entreprises françaises (-0,113; $p < 0,100$). Cette relation est confirmée aussi bien pour le score environnemental (-0,092; $p < 0,100$) et pour le score social (-0,113; $p < 0,100$).

Ces résultats sont en accord avec les résultats de l'étude Cormier et al(2006) dans le contexte canadien.

Parmi les variables de contrôle, on trouve une relation positive entre la taille de la firme et la divulgation sociétale (0,251; $p < 0,001$). Le nombre d'employés d'une firme détermine aussi le niveau de la qualité de sa communication sociale et environnementale (0,176; $p < 0,05$).

5. CONCLUSION

Ce travail nous a permis d'exposer la grille de codage utilisée pour évaluer la nature de la divulgation sociétale. Il a permis de mettre en évidence l'enrichissement de cette information entre 2001 et 2003. Les parties prenantes de la vie de l'entreprises : associés, prêteurs mais aussi client voire opinion publique contribuent toutes à la production d'une information quantitativement et qualitativement plus riche. L'évolution du cadre juridique participe aussi à cette incitation. Nous avons également essayer d'explorer la communication de l'information sociale et environnementale dans un cadre coûts et bénéfices de l'information et de gouvernance.

Il ressort de nos résultats que les mécanismes de direction et de contrôle sont des déterminants significatifs de la divulgation sociétale. Ainsi, il existe une relation positive entre l'indépendance du conseil d'administration et le reporting sociétal des entreprises françaises. En revanche, on trouve qu'il y a une relation négative entre la concentration de capital et le niveau de la divulgation sociétale.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Berthoin A., Dierkes M., MacMillan K. et Marz L. (2002), “ Corporate Social Reporting Revisited ”, *Journal of General Management*, Vol. 28 N° 2 Winter.
- Blacconière W. et Northcut D. (1997), « Environmental Information and Market Reactions to environmental Legislation », *Journal of Accounting Auditing & Finance*.
- Blacconière W. et Patten D. (1994), “Environmental disclosures regulatory costs and changes in firm value”, *Journal of Accounting and Economics* 18, pp 357 – 377.
- Cormier D. and I. M. Gordon (2001), “An Examination of Social and Environmental Reporting Strategies”, *Accounting, Auditing and Accountability Journal* 14 (5), 587- 616.
- Cormier D. et Magnan M (1999), “ The Costs and Benefits of Environmental Reporting in a European Context : the case of France ”, *Working Paper, November*. Ecole des Sciences de Gestion de l’Université de Québec.
- Cormier D. et M. Magnan (2002), “The contribution of environmental reporting to investor’s valuation of a firm’s earnings: an international comparison”, *Working Paper of CRG, n° 13-2002*.
- Cormier D. et M. Magnan (1999), “Corporate Environmental Disclosure Strategies: Determinants, Costs and Benefits”, *Journal of Accounting, Auditing and Finance* Vol. 14 (4), pp.429-451
- Cormier D. et Magnan M. (2003) « La communication d’information environnementale un enjeu stratégique pour les entreprises », *Revue des Sciences de Gestion (Economie et Sociétés)* vol 33 (1) printemps.
- Cormier D. et Magnan M. et W. Aerts (2006) : “The association between governance, media, economic factors and web-based disclosure : some Canadian evidence “, *Working Paper, June*. Université du Québec.
- Charreaux G. (1996), « Pour une véritable théorie de la latitude managériale du gouvernement d’entreprise », *Revue Française de Gestion, Novembre/Décembre, n° 111*, pp. 50-64.
- Damak-Ayadi S. (2004), *La publication des rapports sociétaux par les entreprises françaises*, Thèse en Sciences de gestion, Université de Paris 9 Dauphine, Paris.
- Dumontier. P et Teller. R (2001), Le modèle comptable de la valeur et la valeur du modèle comptable article inclus dans l'ouvrage collectif : *Faire de la recherche en comptabilité financière*. Vuibert, pp 225-234.
- Fama, E et M. Jensen (1983), "Separation of ownership and control", *Journal of Law and Economics*, Vol 26, pp. 301-326.
- Jensen, M et W. Meckling (1976), "Theory of the firm: managerial behavior, agency costs and ownership structure", *Journal of Financial Economics*, Vol. 3, n°4, pp. 305-360
- Lang M. et R. Lundholm (1993), “ Cross – Sectional Determinants of Analyst Rating of Corporate Disclosure ” *Journal of accounting Research* 31 (2), pp 246 – 271.
- Leuz C. et Verrecchia R. (2000), “ The Economic Consequences of Increased Disclosure ” *Journal of Accounting Research* Vol 38 Supplement.
- Neu D., Warsame H. & Pedwell K. (1998), “Managing public impressions: environmental disclosures in annual reports”, *Accounting, Organizations and Society*, vol. 23, n°3, pp 265-282.
- Oxibar B. (2003), *La diffusion d’informations sociétales dans les rapports annuels et les sites internet par les entreprises françaises*, Thèse en Sciences de Gestion, Université de Paris 9 Dauphine, Paris.
- Patten D. M. (1991), “Exposure, legitimacy and social disclosure”, *Journal of Accounting and Public Policy* 10 Vol 4. pp 297 – 308.

- Pellé-Culpin I. (1998), Du paradoxe de la diffusion d'informations environnementales par les entreprises européennes, Thèse en Sciences de Gestion, Université de Paris 9 Dauphine, Paris.
- Richardson A. et Welker M. (2001), "Social disclosure, financial disclosure and the cost of Equity capital", *Accounting Organizations and Society* 26, pp 597-616.
- Roberts R. W. (1992), " Determinants of Corporate Social Responsibility Disclosure : An Application of Stakeholder Theory of Stakeholder Theory ", *Accounting Organisations and Society* **17** (6), 595-612.
- Trébuck (2003), «La gouvernance d'entreprise contemporaine héritière de conflits historiques d'essence idéologique et philosophique », *communication présentée aux neuvièmes journées d'histoire de la comptabilité et du management*.
- Watts, R. et J.L. Zimmerman. (1978), "Towards a Positive Theory of the determination of accounting standards", *The Accounting Review*, janvier, pp.112-134.
- Wiseman, J. (1982), "An Evaluation of environmental disclosures made in annual reports", *Accounting, Organizations and Society*, 7 (1), pp 53-63.

Annexe 1 : grille de codage de l'information sociétale**INFORMATION ENVIRONNEMENTALE**

Libellés	2001	2002	2003
<u>Facteurs économiques</u>			
Les dépenses engagées pour prévenir les conséquences de l'activité de la société sur l'environnement			
- investissements passés et présents en équipement en matière de contrôle de la pollution			
- Coûts d'exploitation passés et présents en équipement en matière de contrôle de la pollution			
- Estimation des investissements en équipement en matière de contrôle de la pollution			
- Estimation des coûts d'exploitation futurs en matière de contrôle de la pollution			
- Financement pour équipement en matière de contrôle de la pollution			
- Dette environnementale (présente et potentielle)			
Total des dépenses environnementales par type			
- le montant des provisions et garanties pour risques en matière de l'environnement ou risque de pollution			
-provision pour charge (ex. remise en état des installations)			
<u>Lois et règlements</u>			
- Litiges (présents et potentiels)			
- Amendes			
- les mesures prises, le cas échéant, pour assurer la conformité de l'activité de la société aux dispositions législatives.			
- Montant des indemnités versées sur décision judiciaire en matière d'environnement			
- Cas et pénalités pour non-respect du droit de l'environnement.			
<u>Normes de pollution</u>			
- Description des principaux impacts sur la biodiversité des activités et / ou produits ou services de l'entreprise			
- Emissions de gaz à effet de serre en tonnes d'équivalent CO2			
- Utilisation et émissions de substances qui appauvrissent la couche d'ozone en tonnes d'équivalent CFC-11.			

- Emissions de NOX, SOX et d'autres polluants atmosphériques			
- Rejets significatifs de produits chimiques, d'huiles et de carburants (nombre et volume total)			
- Impacts environnementaux des produits et services			
- Autres émissions indirectes pertinentes de gaz à effet de serre			
- Impacts environnementaux des moyens de transports			
- Impacts des activités sur les zones protégées et sensibles			
- Modifications des habitats naturels dues aux activités et pourcentage de terrains protégés ou restaurés			
- Sources d'approvisionnement en eau et écosystèmes / habitats connexes fortement touchés par les rejets et écoulements.			
- Quantité totale de déchets par type et destination			
- Pourcentage de la masse des produits vendus récupérable en fin de vie utile et pourcentage réellement récupéré			
- Production, transport, importation ou exportation de tous déchets jugés « dangereux » au titre de la convention de Bâle.			
- Contrôle des installations et des procédés			
- Respect des normes			
- nuisances sonores et olfactives			
<u>Développement Durable :</u>			
Conservation des ressources naturelles			
Consommation des ressources en eau (consommation totale d'eau)			
- Sources d'approvisionnement en eau et écosystèmes/habitats connexes fortement touchés par la consommation d'eau			
- Prélèvements dans la nappe phréatique et en surface, en pourcentage disponible dans les sources d'approvisionnement			
- Volume total d'eau recyclée et réutilisée			
Consommation de matières premières ou consommation totale des matières premières par type			
- Pourcentage de matériaux consommés qui sont des déchets (recyclés ou non) provenant des sources externes à l'entreprise			
Conditions d'utilisation des sols			
- Emplacement et superficie des terrains détenus, loués ou gérés dans des habitats riches en biodiversité			
- Superficie totale des terrains détenus, loués ou gérés pour des activités de production ou d'extraction			
- Surface totale imperméable en pourcentage des terrains achetés ou loués			
- Unités de production à l'intérieur ou aux alentours de zones protégées ou sensibles			
- information sur la protection de la faune et de la flore			

<u>Restauration des sites :</u>			
Les mesures prises pour limiter les atteintes à l'équilibre biologique, aux milieux naturels, aux Espèces animales et végétales protégées ;			
Objectifs, programmes et prévisions de protection et de restauration des écosystèmes et espèces indigènes dans les zones dégradées			
- Dette potentielle liée à la restauration (ex. par voie de note aux états financiers)			
Nombre et nature des déversements : efforts de réduction			
<u>Gestion environnementale :</u>			
Politiques environnementales et sensibilisation de l'entreprise à la protection de l'environnement			
Existence de services internes de gestion de l'environnement, formation et information des salariés (département ou groupe ou service affecté à l'environnement)			
Objectifs assignés aux filiales à l'étranger (points 1 à 6 du décret)			
Audits environnementaux (buts et cibles)			
- Prix pour respect de l'environnement			
- les démarches d'évaluation ou de certification entreprises en matière d'environnement (ISO 14000)			
- Participation de l'entreprise à l'élaboration des normes environnementales			
- Projets conjoints avec d'autres entreprises sur la gestion environnementale			
Score total de la divulgation environnementale			

INFORMATION SOCIALE : INDICATEURS SOCIAUX

Libellés	2001	2002	2003
Effectifs			
Embauches contrats à durée déterminée (CDD)			
Embauches contrats à durée indéterminée (CDI)			
Difficultés de recrutement			
Heures supplémentaires			
Main d'œuvre extérieure			
Départs et motifs			
Plans de réduction des effectifs et de sauvegarde de l'emploi			
Efforts de reclassement			
Réembauches			
Mesures d'accompagnement			
Organisation du travail			

Absentéisme et motifs			
Rémunération			
Charges sociales			
Epargne salariale			
Egalité professionnelle			
Dialogue sociale			
Conditions d'hygiène et de sécurité			
Formation			
Travailleurs handicapés			
Œuvres sociales			
Sous-traitance			
Développement régional et emploi			
Relations avec les parties prenantes (les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines)			
Dispositions OIT (Organisation Internationale de Travail) dans les filiales			
Dispositions OIT chez les sous-traitants			
Score total de la divulgation sociale			
Score total de la divulgation sociétale			